



UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD

**Décision du Conseil de Surveillance relative au départ
à la retraite de M. Tonckens**

▪ **Rémunération 2020-2021 de M. Tonckens**

Sur recommandation du Comité de Rémunération («CR»), le Conseil de Surveillance («CS») d'Unibail-Rodamco-Westfield SE (la «Société») a pris acte que la Rémunération Annuelle Fixe due à M. Jaap Tonckens au titre de l'exercice 2020 a été dûment payée. La Rémunération Annuelle Fixe due au titre de l'exercice 2021 a été payée jusqu'à la date où il a quitté ses fonctions de membre du Directoire, soit le 4 janvier 2021 (inclus).

La Rémunération Variable Annuelle («RVA») due à M. Tonckens au titre de l'exercice 2020 sera calculée conformément aux termes de la Politique de Rémunération approuvée par l'Assemblée Générale 2020 («AG») et chacun des critères financiers et qualitatifs sera évalué par le CS en préparation de l'AG 2021. Le paiement de la RVA sera soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'AG 2021 (vote ex post contraignant). Aucune RVA ne sera due et payée au titre de l'exercice 2021.

En raison du départ à la retraite de M. Tonckens, ses attributions de Rémunération Variable Long-Terme («RLT») ont été maintenues *prorata temporis*. Les conditions de performance restent applicables.